



FFBSQ

Fédération affiliée au C.N.O.S.F.
Membre de la World Bowling

PROJET



Procès-Verbal

Assemblée Générale Ordinaire de la F.F.B.S.Q.



En WEBCONFERENCE le 13 juin 2020

Le 1^{er} Juillet 2020

Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles

Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles. – Maison des Sports - 190 Rue Isatis - 31670 LABEGE

Siret : 785 683 533 000 42 Tél : 05 82 95 78 60

Site Internet : www.ffbsq.org

E-mail : contact@ffbsq.org

SOMMAIRE

ORDRE DU JOUR	2
TEXTES DES RESOLUTIONS	4
PROJET PROCES-VERBAL	5
<u>ANNEXES</u>	13
ANNEXE 1.....	14
<i>Rapport Moral et d'Activités du Secrétaire Général</i>	
ANNEXE 2.....	16
<i>Intervention du Trésorier Général Adjoint - Etats financiers année civile 2019 - Budget prévisionnel 2020 Rapport Cabinet Comptable</i>	
ANNEXE 3.....	44
<i>Rapport du Commissaire aux Comptes</i>	
ANNEXE 4.....	50
<i>Tableau consolidé des tarifs 2021 ou 2020-2021 des disciplines sur les produits des licences et des clubs</i>	
ANNEXE 5.....	52
<i>Budget Prévisionnel 2020</i>	
ANNEXE 6.....	56
<i>Modifications Statuts et Règlement Intérieur des Ligues Régionales et des Comités Départementaux</i>	
ANNEXE 7.....	57 / 65
<i>Modifications règlement Financier de la FFBSQ</i>	



F.F.B.S.Q.
Fédération affiliée au
C.N.O.S.F
Membre de la WORLD
BOWLING

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Samedi 13 juin 2020

Webconférence

ORDRE DU JOUR

14h00 : Emargement

14h30 : Assemblée Générale Ordinaire

1/ Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du samedi 30 mars 2019 à LESCAR

- Vote 1** : Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du samedi 30 mars 2019 à LESCAR

2/ Rapport moral et d'activités du Secrétaire Général

- Vote 2** : Approbation du rapport moral et d'activités

3/ Rapport financier du Trésorier Général présentant les comptes de résultats de l'exercice 2019

Rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice
2019

- Vote 3** : Approbation des comptes 2019
- Vote 4** : Approbation de l'affectation du résultat au fonds de réserve

4/ Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

- Vote 5** : Approbation du rapport sur les conventions réglementées

5/ Présentation des nouveaux tarifs par le Trésorier Général

- Vote 6** : Approbation des nouveaux tarifs des huit disciplines

6/ Présentation du budget prévisionnel 2020 et de ses orientations

- Vote 7** : Approbation du budget prévisionnel 2020

7/ présentation des modifications des modèles de statuts et RI des Ligues et Cd

- Vote 8** : Approbation des modification des modèles de statuts et RI des Ligues et CD

8/ Présentation des modifications du règlement financier de la FFBSQ

- **Vote 9** : Approbation des modifications du règlement financier de la FFBSQ

9/ Questions diverses.

P.S. : Les questions diverses sont à adresser au Secrétaire Général de la FFBSQ par écrit et/ou par courriel à secretaire@ffbsq.org *avant le 10 Juin 2020*.

Assemblée Générale Ordinaire Du 13 Juin 2020 en Webconférence

Textes des résolutions

Première résolution : (Vote N°1)

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2019 approuve le dit procès-verbal.

Deuxième résolution : (Vote N°2)

L'assemblée générale adopte le rapport moral qui lui a été présenté par le Secrétaire Général.

Troisième résolution : (Vote N°3)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Trésorier général et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2019.

Quatrième résolution : (Vote N°4)

En application des dispositions légales, l'assemblée générale, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 de **-21 785 €** au fonds de réserve.

Cinquième résolution : (Vote N°5)

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées approuve les dites conventions présentées.

Sixième résolution : (Vote N°6)

L'assemblée générale adopte les nouveaux tarifs des huit disciplines.

Septième résolution : (Vote N°7)

En application des dispositions réglementaires, et sur proposition du Comité Directeur, l'assemblée générale, décide d'adopter le budget prévisionnel de l'année 2020.

Huitième résolution : (Vote N° 8)

L'assemblée générale approuve les modifications des modèles de statuts et règlement intérieur des Ligues et Comités Départementaux.

Neuvième résolution : (Vote N° 9)

L'assemblée générale adopte le nouveau règlement financier de la FFBSQ..



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Samedi 13 juin 2020

Webconférence

F.F.B.S.Q.

Fédération affiliée au

C.N.O.S.F

Membre de la WORLD

BOWLING

Accueil et émargement des représentants régionaux.

Après des débuts difficiles pour que chacun puisse accéder à la Visio Conférence et au vote électronique, nous avons 38 présents sur les 40 inscrits pour un total de **1767** voix. Le nombre maximum possible de représentants régionaux est de 48 pour 2045 voix. Le quorum est donc atteint.

Le Président informe les présents que les débats de cette AG seront enregistrés

Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Ouverture par le Président à 15h20

- Intervention de Daniel GRANDIN, Président de la FFBSQ

Le Président souhaite la bienvenue à chacun des représentants présents et souligne que dans ces conditions particulières il est heureux de nous accueillir.

L'avenir n'est malheureusement pas rose ni pour la FFBSQ ni pour les cadres techniques, ni pour les Bowling et les Quilliers. Aujourd'hui les réformes que l'Etat veut mettre en place n'aboutissent pas toujours et nous laissent supposer un avenir difficile. Nous serons confrontés aussi probablement au financement de nos cadres techniques. On sait nous le dire à chaque réunion, et les questions fusent et l'on entend alors « oui mais quand ? », ils ne savent pas, le plus rapidement possible bien sûr. Donc cela veut dire peut être demain, mais peut être avec une aide de l'Etat mais pour combien de temps. Il va falloir y réfléchir et vite parce que demain c'est aujourd'hui et ce n'est pas dans 3 mois ce n'est pas dans 6 mois.

Donc il faut proposer des choses, il nous faut être force de propositions dans les clubs, force de propositions dans les comités départementaux, force de propositions dans les ligues. J'ai pris la décision de faire une réunion de Présidents de ligue tous les mois maintenant et je vais m'y tenir, car c'est important. Il est important de recueillir les données par les présidents de ligues. Ce que nous Fédération devons travailler et faire, c'est aller « ensemble vers les clubs » l'avenir demain ce sent les clubs. Il faut travailler pour et vers les clubs.

Voilà quelque chose que je tenais à préciser parce que pour moi et dès demain il y va de la vie de la Fédération je dis bien de la vie de la Fédération. Le Covid laissera des traces pour notre Fédération y compris parmi nos licenciés parce que peut-être que tout le monde ne reprendra pas une licence, tout le monde ne reviendra pas, tout le monde ne participera pas, donc attention soyons bien vigilants pour qu'effectivement nous soyons capables de faire

repandre des licences, que nous soyons capables d'expliquer la situation . La crise ne nous incombe pas. Aujourd'hui les centres de Bowling et les Quilliers, petit à petit vont rouvrir. Je rappelle encore une fois que le Ministère des Sports et que la Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles ne s'occupent que du domaine du sport et que du domaine des clubs affiliés . Nous ne nous occupons pas, ni la Fédération, ni le Ministère des Sports, des bars, des restaurants, des Laser Games et des autre espaces loisirs. Il n'est pas de notre responsabilité, c'est de la responsabilité du Ministère de l'intérieur.

A tous ceux qui posent la question « oui mais les bars et les restaurants» on n'apportera jamais une réponse, ce n'est pas de notre domaine.

Ce que nous avons fait, ce que nous avons apporté par l'intermédiaire du Ministère des Sports, une fiche de préconisations pour les quilliers et pour les bowlings en donnant des précautions sanitaires « c'est un par piste», « le nettoyage des boules », « les protections», « les toilettes»,. Cela nous l' avons fait, maintenant je comprends que ça ne plaise a personne de jouer un par piste toutes les deux pistes, ça ne plait ni aux exploitants parce qu'ils ne gagnent pas d'argent ni aux quilliers parce que ce n'est pas intéressant pour eux et bien évidemment cela ne plait pas non plus aux joueurs.

Donc voilà, mais c'est la seule chose aujourd'hui que l'on peut donner comme information. On attend le 22 Juin pour avoir la troisième étape du déconfinement, j'en sais autant que vous et vous en savez autant que moi. On ne peut pas prendre parti pour l'ouverture d'un Bowling sur le bar, le restaurant, les Laser Games et on ne peut pas prendre parti sur les Quilliers qui ont des restaurants et des bars. Ce n'est pas de notre domaine.

Je rappelle qu'il faut les autorisations Préfectorales ou Municipales pour que les Bowlings ouvrent. Il y en a certains qui aujourd'hui ont ouverts et qui se sont retrouvés fermés deux/trois jours après. Il faut bien avoir cela à !'esprit.

Le ministère des sports n'intervient que pour les clubs affiliés, donc des licenciés. C'est tout, et que pour le domaine du jeu. Pas les bars, pas les restaurants.

Je tenais a le repréciser parce que nous avons beaucoup de questions.

Après, vous dire aussi que dans l'année, on a eu un audit, diligente par le Ministère des Sports et réalisé par le Cabinet GRANT THORNTON

Le rapport est très clair ce qui a conduit aujourd'hui à réécrire un règlement financier.

Nous avons vécu pendant des années, je ne vais pas dire en dehors des clous, parce que ce n'est pas le cas et heureusement, mais aujourd'hui le Ministère veut plus d'éléments, veut plus de transparence notamment sur !'utilisation des fonds publics, sur les délégations, sur le respect du règlement financier il va falloir que l'on mette en place des systèmes pour qu'effectivement nous puissions avoir le contrôle nécessaire pour que tout se passe bien.

Donc on a réécrit le règlement financier dans ce sens-là et ii faut que les ligues et la Fédération travaillent dans ce sens. Et a ce propos je pense qu'il va être nécessaire pour que tout se passe bien dans l'année qui va venir, à compter de Septembre, qu'Alain JOMBART, ici présent, puisse petit à petit, commencer à auditer et faire des contrôles dans toutes les ligues. Arnaud ROJO en a eu un et le tour bien évidemment des autres viendra, à partir du moment où l'on encaisse de l'argent public ii faut être capable de rendre des comptes à l'Etat, au moment où il le demande. Et ne pas dire « oui peut-être, je verrais », ça ne marche plus, aujourd'hui nous ne sommes plus dans cette logique.

Donc je vous l'avais dit il y a deux trois ans, « attention on va dans le mur, attention on y va », « oui peut-être, il parle toujours on a toujours notre subvention », sauf qu'aujourd'hui on va vite s'apercevoir que dans le mur on y est. Demain il faudra probablement payer les cadres techniques ...vous me direz, on n'a pas besoin d'en payer . Oui bien sûr, mais dans ce cas-là, pas de reconnaissance de haut niveau, pas de pôle France, pas de DTN et on revient comme avant l'époque d'Andre DRUBIGNY On revient comme il y a trente ans. Donc je vous laisse le soin d'imaginer ce que cela veut dire.

Après sur la scène internationale, avec World Bowling et quand je dis Word Bowling je dis WTBA et WNBA et bien là aussi ça bouge, là aussi ça change, aujourd'hui World Bowling s'occupe, avec des jeunes qui arrivent, des marketeurs avec un service communication. Ils ont changé le Directeur Général ? Ils passent des contrats pour la médiatisation du Bowling Pourquoi?

Tout simplement pour redonner une dynamique, parce que tout simplement, ils ont en prévision les JO en 2028 et en prévision de ces JO là , ils vont mettre tous les atouts du côté du Bowling pour être aux JO à partir de 2028. Donc ils s'équipent, ils embauchent ils font les choses et je pense que de toute manière, par la force des choses, cela va impacter la Fédération.

Là aussi, il va falloir se mettre en ordre de bataille, quand vous allez sur le site et je vous invite à y aller, parce que pour la Fédération , toutes les informations sont données sur le site Fédéral ou sur le BIF. Nous n'avons pas de Forum et les réseaux sociaux ne sont pas les réseaux officiels de diffusion La presse c'est le BIF et le site Fédéral et non donner un avis ou commenter des posts qui sont mis sur les réseaux sociaux et qui alimentent les rumeurs. Les réponses, se font par le site Fédéral ou par le BIF et la Fédération communique au travers des boites mail institutionnelles. Donc toutes les informations sont à prendre, vous grands électeurs, vous Présidents de ligues, vous Présidents de CN ,sur ces organes officiels

On essaie aujourd'hui et vous le voyez en communication de vous mettre dans les boucles, d'abord présidents de CN, présidents de ligues ensuite présidents de département et ensuite les clubs, on vous donne de l'information, on communique sur pleins de choses . Il est important qu'en tant qu'organes déconcentrés vous relayiez l'information fédérale. Pendant le confinement nous vous avons proposé des Lives faits par Eric et Gerard, des jeux faits par Elodie et par Aida. Donc il y a plein de choses nouvelles qui se mettent en place. Cela devra être maintenu, c'est une forme de changement . Prenons la Visio, certes certaines fois c'est difficile parce que les outils ne sont pas au rendez-vous. Oui mais on est capable de tenir une AG en Visio. Simplement pour vous donner une indication, le poste repas/hôtel/Km c'est 330 000 euros pour notre Fédération. Vous ne pensez pas qu'il y a des économies à faire ? Moi je pense que oui.

Parce que depuis trois mois, nous faisons bien la démonstration, qu'en Visio conférence nous pouvons tenir bon nombre de réunions, je n'ai pas dit toutes, parce que l' AG j'aurais préféré la faire de vive voix et en votre présence. En Visio, vous êtes en sécurité, vous n'êtes pas sur les routes, c'est écologique, on ne consomme pas de carburant, on ne prend pas l'avion. Et aujourd'hui, dites-moi ce que cela vous coûte.

Avec toutes les Visio conférences, nous avons pris l'habitude de faire bon nombre de réunions, et bien demain il ne faudra pas changer nos habitudes, au contraire parce qu'on peut se dire plein de choses, on peut faire plein de choses et même modifier en direct des documents .

Pour terminer, avec le Ministère des Sports nous sommes continuellement sollicités , les premiers rapports concernent les dossiers de l' ANS, le second sur le règlement financier et toutes les modifications (15 pages de rapport) il faut y répondre, on va le faire avant la fin du mois. Le CNOSF nous demande plein de choses, bien évidemment il va falloir qu'on s'habitue à répondre à des questionnaires. Quand on vous demande de répondre à des questionnaires, ce n'est pas pour vous embêter, c'est simplement parce qu'on en a besoin.

Et demain si notre Fédération, veut être reconnue, l'intérêt c'est de paraître dans les sondages, paraître avec des idées et de faire la démonstration qu'on est capable de se prendre en main et qu'on est capable de faire des choses. Vous faites tous des actions dans vos ligues, dans vos départements, dans vos clubs mais par contre ce n'est pas valorisé, alors il suffit de le valoriser et cela nous sommes assez grand pour savoir le faire. De plus en termes de communication et de marketing nous serons grés dès le premier janvier pour répondre aux sollicitations. Le virage est amorcé et il faut continuer

Pour en terminer nous avons notre avenir dans nos mains A nous de faire la démonstration que nous pouvons le faire

Merci pour votre écoute

1/ Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du samedi 30 mars 2019 à Lescar.

Le Secrétaire Générale demande s'il y a des modifications ; aucunes modifications relevées. Il demande de passer au vote.

Vote 1 : adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2019 à Lescar

Nombre de voix : 1731 exprimés 1698

Pour = 1698

Contre = 0

Abstention = 0

Pas de remarques.

Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2/ Rapport Moral et d'activités de Jean-Claude BUCHIN, Secrétaire Général de la FFBSQ

Le rapport moral vous a été envoyé avec les documents de cette AG. (annexe 1)

Pas de remarques

Le Secrétaire général demande de passer au vote

Vote 2 : approbation du rapport moral et d'activités du Secrétaire Général

Nombre de voix : 1731 exprimés 1698

Pour = 1661

Contre = 0

Abstention = 37

Approbation du rapport moral et d'activités du Secrétaire Général.

3/ Rapport financier du Trésorier Général présentant les comptes de résultats de l'exercice 2019 - Rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2019

En l'absence d'Arnaud ROJO due à des problèmes techniques,
Toute les représentants ont reçu les résultats 2019 (annexe 2)

Pas de questions

Intervention d'Alain JOMBART, Commissaire aux Comptes

Le Commissaire aux comptes indique qu'il a donné un avis favorable aux comptes de 2019. Les comptes ont été arrêtés le 23/2/2020 lors du Comité Directeur, une correction a été faite le 15 mai suite à une modification de la discipline Schère. Son rapport indique qu'à ce jour les conséquences de la pandémie ne sont pas chiffrables. Il fait référence à l'audit de Grand Thornton et souligne les points à améliorer notamment pour le suivi des subventions allouées. Il rappelle que le Cabinet d'expertise comptable BGH a commencé en octobre 2019 et qu'il y avait beaucoup de retard qui a été rattrapé en janvier février 2020. Compte tenu de la situation actuelle le budget 2020 n'a pas été revu et qu'il faudra le faire avant le 4ème trimestre 2020. Le budget 2021 risque d'être impacté par des reports d'action qui n'auront pu être intégralement réalisées en 2020. Comme le Président l'a indiqué il sera possible de faire un contrôle interne des comptes des CN et des LR sur des points facilement cernables.
Rapport Commissaire aux Comptes (annexe 3)

Le Secrétaire général demande de passer au vote des Comptes 2019

Vote 3 : approbation des comptes sur l'exercice 2019

Nombre de voix : **1731**

Pour = 1687

Contre = 0

Abstention = 44

Affectation du résultat au fond de réserve

Le Secrétaire Général demande de passer au vote

Pas de questions

Vote 4 : approbation de l'affectation du résultat (-21 785 €) au fond de réserve

Nombre de voix : **1731 exprimés 1699**

Pour = 1699

Contre = 0

Abstention = 0

4/ Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Alain JOMBART nous indique qu'il n'y a pas eu de conventions réglementées

Vote 5 : approbation du rapport sur les conventions réglementées

VOTE ANNULÉ EN L'ABSENCE DE NOUVELLE CONVENTION REGLEMENTÉE

Pour = -

Contre = -

Abstention = -

5/ Présentation des nouveaux tarifs

Ces tarifs vous ont été adressés avec la convocation (annexe 4)

Le secrétaire Général demande de passer au vote

Vote 6 : approbation des nouveaux tarifs des huit disciplines.

Nombre de voix : 1699

Pour = 1668

Contre = 0

Abstention = 31

Les tarifs des huit disciplines sont adoptés.

9/ Budget prévisionnel 2020 et ses orientations

Le budget prévisionnel vous a été adressé avec la convocation (annexe 5)

Alain JOMBART Ce budget a été établi avant la pandémie il faudra qu'il soit revu en septembre ou en octobre

Pas de question

Le secrétaire Général demande de passer au vote

Vote 7 : approbation du budget prévisionnel 2020

Nombre de voix : 1699

Pour = 1655

Contre = 0

Abstention = 44

Le budget prévisionnel 2020 est adopté.

7/ Présentation des modifications des modèles de statuts et RI des Ligues et Cd

Le document a été joint à la convocation. (annexe 6)

Jacques MERLE demande pourquoi cet arrêt impératif au 31 décembre.

Jean Claude BUCHIN il existait un hiatus entre 2 articles des statuts et il fallait corriger cette incohérence. Dans l'un il était indiqué clôture au 31 décembre et dans l'autre clôture au 31 décembre ou tout autre date décidée par l'AG de l'entité.

Jacques MERLE les ligues régionales et les comités départementaux sont indépendants

Nadine LAVRUT lui rappelle que cette demande de modification avait été faite par le Commissaire aux Comptes en octobre 2018 et avait été approuvée par le Comité Directeur.

Philippe VITEL il s'agit de la cohérence des statuts.

Daniel GRANDIN rappelle qu'il ne peut pas y avoir d'incohérence entre les statuts fédéraux et les Ligues Régionales et les comités Départementaux. Tous les règlements doivent être validés par le Comité Directeur. Les Ligues Régionales et les Comités Départementaux sont des organes déconcentrés de la Fédération.

Le secrétaire Général demande de passer au vote

Vote 8 : approbation des modifications des statuts et Règlement Intérieur des Ligues et Comités Départementaux

Nombre de voix : 1731

Pour = 1619

Contre = 112

Abstention = 0

8/ Présentation des modifications du règlement financier de la FFBSQ

Les documents ont été joints à la convocation. (annexe 7)

Le Règlement Financier a été revu suite à l'audit de Grand Thornton et retravaillé avec le Commissaire aux Comptes.

Suite à sa mise en place il sera a nouveau remis à jour pour être présenté pour l'AG de mars 2021.

Alain JOMBART indique qu'il faut mettre en place un organe nouveau le Conseil de Direction en remplacement de la Commission Financière.

Daniel GRANDIN précise que plutôt que de multiplier les comités le Bureau Fédéral sera également le Conseil de Direction

Le secrétaire Général demande de passer au vote

Vote 9 : approbation des modifications du Règlement Financier de la Fédération

Nombre de voix : 1731

Pour = 1687

Contre = 0

Abstention = 44

9/ QUESTIONS DIVERSES :

Le Secrétaire Général n'a reçu aucune question

Le Président demande s'il y a des questions

Jean Pierre KERANGUYADER demande s'il est possible à l'avenir d'avoir le PV de l'AG beaucoup plus tôt et si possible avant la fin de l'année et pas 3 semaines avant l'AG comme cela avait été demandé à SEGOS.

Daniel GRANDIN effectivement il a raison nous allons faire le nécessaire pour qu'il en soit ainsi.

Nicole BOTTECHIA demande si l'an prochain l'AG aura lieu sous la même forme.

Le Président souhaite comme elle que nous puissions nous rencontrer et retrouver toute la convivialité d'une AG. Evidemment ceci ne sera possible que si nous n'avons pas d'obligations contraires.

Il rappelle que l'AG de 2021 sera électorale et que ce sera le Saint Gall qui nous accueillera à Colmar comme c'était prévu en 2020. Pour 2022, ce sera la discipline Schère.

Il précise également comme cela a déjà été indiqué que toutes les élections des Comités Nationaux, des Ligues Régionales et des Comités Départementaux doivent être faites au plus tard le 31 Janvier 2021.

A la suite de ces AG électorales, il sera indispensable d'envoyer le PV d'AG, la composition du Comité Directeur et les noms des représentants régionaux à la Fédération. Le dernier Comité Directeur de la mandature aura lieu en Février et les nouveaux représentants régionaux seront convoqués pour l'AG 2021.

Il précise que les PV d'AG et les comptes de résultats de toutes ces entités doivent être envoyés à la Fédération chaque année.

Alain JOMBART précise que si cette AG a pu avoir lieu sous cette forme c'est qu'il y a eu une autorisation dérogatoire. Il n'est pas possible de prévoir cette forme d'AG dans les Statuts.

Daniel GRANDIN souligne que Jacques MERLE nous avait informé qu'il était possible de faire notre AG avec webconférence de manière dérogatoire suite à la parution d'un décret.

Les débats étant clos,

**Le Président remercie tous les présents à cette Assemblée
et la clôt à 17h20**

**Le Président de la FFBSQ
Daniel GRANDIN**

**La Secrétaire Générale Adjointe de la FFBSQ
Nadine LAVRUT**



F.F.B.S.Q.
Fédération affiliée au
C.N.O.S.F
Membre de la WORLD
BOWLING

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Samedi 13 juin 2020

Webconférence

ANNEXES

ANNEXE 1

Rapport Moral et d'Activités du Secrétaire Général

ANNEXE 2

*Etats financiers année civile 2019 - Budget prévisionnel 2020
Rapport Cabinet Comptable*

ANNEXE 3

Rapport du Commissaire aux Comptes

ANNEXE 4

Budget Prévisionnel 2020

ANNEXE 5

*Tableau consolidé des tarifs 2021 ou 2020-2021 des disciplines sur
les produits des licences et des clubs*

ANNEXE 6

*Modifications Statuts et Règlement Intérieur des Ligues Régionales
et des Comités Départementaux*

ANNEXE 7

Modifications règlement Financier de la FFBSQ

ANNEXE 1

ASSEMBLEE GENERALE FFBSQ - 13 Juin 2020 – Web conférence Rapport moral et d'activité du Secrétaire Général

Monsieur Le Président,

Mesdames, Messieurs, les représentants régionaux, Mesdames,

Messieurs,

Tout d'abord bienvenue à toutes et tous et merci de participer, d'une façon originale cette année, à cette Assemblée Générale appelée à statuer sur l'année 2019.

Cette année, la discipline Saint-Gall devait nous accueillir à Horbourg-Wihr le 21 mars, mais la pandémie de Covid-19 et les mesures sanitaires décidées en conséquence par le gouvernement nous ont contraints à reporter cette AG et à la faire tenir en Web Conférence c'est-à-dire à distance. Mais nous reviendrons en Alsace l'année prochaine.

Le grand évènement de 2019 a été le changement de siège social de la fédération de Grigny à Labège. Décidé, ainsi que la vente des locaux de Grigny, par l'AG extraordinaire du 8 décembre 2018, il a été réalisé en juin 2019. Malheureusement trois membres du personnel n'ont pas accepté de suivre et ont dû être licenciés. Nous les remercions à nouveau pour le travail fourni pendant de nombreuses années, presque 29 ans pour l'un d'entre eux et leur souhaitons pleine réussite dans la suite de leur carrière professionnelle.

Nous avons donc dû recruter une conseillère technique et sportive attachée au Comité National Bowling ainsi qu'une assistante comptabilité et secrétariat sur un CDD de 9 mois à compter du 1^{er} juillet 2019. Nous avons d'autre part externalisé la comptabilité au cabinet d'expertise comptable BGH de Toulouse.

Les nouveaux locaux, loués à la Maison des Sports de Labège sont spacieux et fonctionnels. Quant aux locaux de Grigny ils ont trouvé acheteur et l'acte notarié devrait être signé le 27 mai 2020 à un prix légèrement supérieur à la valeur nette comptable.

Sur le plan de nos adhérents, nous avons dénombré en 2019 **21028** licences contre **21908** en 2018, ce qui représente une baisse de 4.02% de l'ensemble des licences compétition, dirigeants, arbitres et cadres techniques. Cette baisse suit celle de 1.95% entre 2017 et 2018. En fait la baisse est continue depuis 2014, année où le nombre de licences dénombrées s'élevait à **23960** ; c'est-à-dire qu'en 6 ans nous avons perdu 12,24% de nos licences. Comme je le disais déjà l'année dernière, il y a urgence pour nous tous à développer notre pratique et notre recrutement par une structuration et une meilleure implication des clubs et développer notre offre en termes de types de licences, de types de compétitions et de promotion du sport féminin et du sport santé.

L'informatisation de la prise de licences par toutes les disciplines sur la base fédérale n'est toujours pas terminée. Un gros effort est demandé à la société Kermain Valley pour accélérer le processus et le mener à son terme au plus tard fin 2020.

Les activités des disciplines ne vous seront malheureusement pas rapportées cette année par les présidents de comités nationaux ni celles de la direction technique nationale par son directeur pour ce qui concerne le haut-niveau et la formation.

J'évoquerai pour ma part le fonctionnement statutaire en rappelant que, pendant cette année 2019, 4 réunions du Comité Directeur ont eu lieu, les 03 mars, 31 mars, 13 octobre et 8 décembre ainsi que des réunions mensuelles de bureau organisées en conférence téléphonique lorsqu'elles ne précédaient pas un Comité Directeur. Les commissions fédérales ont, quant à elles, fonctionné normalement. Le conseil des présidents de ligue s'est réuni le 19 mars.

IL faut également signaler l'audit diligenté en septembre par le Ministère des Sports et réalisé par le cabinet GRANT THORNTON sur l'utilisation de la subvention ministérielle ; audit qui a débouché sur une mise à jour du règlement financier qui sera soumis à votre approbation pendant cette AG.

Enfin, Tous mes remerciements iront à l'ensemble des bénévoles, éducateurs, dirigeants qui, parce qu'ils sont passionnés, continuent de contribuer au fonctionnement et au développement des clubs, comités départementaux, ligues, comités nationaux et fédération.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Claude BUCHIN,

ANNEXE 2

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 JUIN 2020 (tenue exceptionnellement en visio-conférence du fait de la crise sanitaire de la Covid19)

RAPPORT DU TRESORIER GENERAL SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs les représentants régionaux des associations sportives affiliées,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts pour vous rendre compte de l'activité de la Fédération, prise dans son ensemble, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par les statuts vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Les comptes annuels 2019 de la Fédération, prise dans son ensemble, ainsi que le budget primitif 2020 avaient été arrêtés par le Comité Directeur Fédéral dans sa session « physique » du 23 février 2020, soit avant la survenance de la crise du Covid19.

Les comptes annuels 2019 et le budget primitif 2020 ont été corrigés ensuite d'anomalies techniques mais n'ont pas donné lieu à nouvelle présentation au comité directeur en réunion plénière (consultation par courriel menée en 05/2020).

1. Exposé de la situation de la Fédération durant l'exercice écoulé

Tout d'abord, nous vous présentons le compte de résultat résumé l'exercice 2019 ainsi que le rappel de l'exercice précédent.

Ces comptes figurent en annexe et font apparaître les principales évolutions suivantes :

Les produits d'exploitation ont nettement diminué passant de 1 607 594 euros à 1 562 133 euros en 2019. Cette diminution de -45 461 euros provient principalement de la reprise de provision pour engagement retraite d'un montant de 44 335 euros en 2018.

Les charges d'exploitation ont, quant à elles, augmenté de 11 570 euros pour s'élever à 1 582 762 euros en 2019.

Dans l'ensemble, nos charges ont varié de -1.99% soit une relative stabilité entre les deux exercices.

Finalement nos charges d'exploitation se sont élevées à 1 582 762 euros en 2019 contre un montant de 1 571 192 euros en 2018 et notre résultat d'exploitation est passé de 36 402 euros à un résultat de - 20 629 euros en 2019.

Après avoir tenu compte d'un résultat financier de 638 euros, du résultat exceptionnel s'élevant à -1 099 euros, peu significatifs, nous dégageons une perte de -21 785 euros contre un excédent de 33 511 euros l'exercice précédent.

Parmi les faits majeurs de l'exercice 2019, il convient de rappeler :

- La décision de transfert de nos activités à LABEGE
- La fermeture et la vente de nos anciens locaux de GRIGNY
- L'organisation des championnats du monde juniors en France

Sur les modalités d'arrêté des comptes 2019, il faut noter que la survenance de la crise du Covid19 n'est pas, selon les instances comptables (Autorité des Normes Comptables) de nature à modifier les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019. En effet, la crise sanitaire est survenue postérieurement à la clôture de l'exercice 2019.

Les comptes, établis par un expert-comptable, le cabinet BGH EXPERTS & CONSEILS, ont été audités début février 2020, par notre commissaire aux comptes, la SAS Norguet, de Carcaradec, Jombart, qui vous rendra compte de sa mission dans le cadre de son rapport sur les comptes annuels.

2. Évolution prévisible de la situation de la Fédération

Pour 2020, il avait été envisagé un budget de fonctionnement initial qui vous a été adressé en vue de la tenue de la présente assemblée générale.

Ce budget a été soumis au comité directeur tenu physiquement le 23/02/2020. Diverses corrections de forme ont été apportées depuis lors et ont été ratifiées par un vote par courriel du même comité directeur (vote terminé le 18/05/2020)

Il est évident que les événements survenus postérieurement à la date du 23/02/2020 (Covid19) auront un impact significatif sur les comptes finaux 2020, mais nous ne pouvons en mesurer complètement la teneur à l'heure actuelle (voir point 3. Ci-après)

Un nouveau budget 2020 sera établi à nouveau dès lors que nous disposerons d'une vision claire de ce qu'il est possible d'organiser comme manifestations sur la fin d'année civile 2020.

Ceci entraînera un nécessaire correctif budgétaire émanant des Comités Nationaux et au niveau fédéral également, bien évidemment.

La signature de l'acte définitif de vente des locaux de GRIGNY est toujours prévue pour le 27/05/2020

Cette vente n'aura aucun impact négatif dans le compte de résultat de la Fédération puisque le prix de vente couvrira la valeur nette résiduelle des actifs de GRIGNY tels qu'ils figurent dans les comptes 31/12/2019.

En revanche, il en résultera un encaissement de 65 K€ environ pour la Fédération.

3. Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion

Les conséquences de la COVID19 ne sont pas toutes évaluables, tant sur le fonctionnement de la Fédération, que sur les activités sportives. Un Point de vigilance sera notamment à observer sur l'octroi des subventions 2020/2021.

La trésorerie de la Fédération permet de faire face au budget de dépenses courantes 2020 à venir (période 05/2020-12/2020).

Il n'a pas été jugé nécessaire, à ce stade, de recourir aux mesures gouvernementales prévues en termes :

- D' « activité partielle » (ou chômage partiel)
- De prêts garantis par l'Etat

En tout état de cause, nous devons nous montrer extrêmement vigilants sur l'évolution de la trésorerie 2020 de la Fédération, notamment en fonction des évolutions budgétaires décidées par l'Etat. Par ailleurs, nous ne connaissons pas l'évolution de cette crise sur la délivrance de licences 2020-2021.

4. Affectation du résultat de l'exercice

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2019 qui s'élève à -21 785 euros de la manière suivante :

Au report en fonds de réserve (diminution).

5. Conventions règlementées

Le Président me demande de vous faire part de l'absence de convention règlementée (nouvelle ou poursuivie au cours de l'exercice) impliquant les administrateurs de la Fédération entrant dans le champ d'application des articles L.227-10 et suivants du Code de commerce.

Si tel avait été le cas, les administrateurs concernés se seraient trouvés dans l'obligation de le signaler au Président de la Fédération ; ce qui n'a pas été le cas.

Il m'appartient de vous en faire part.

Le commissaire aux comptes vous le confirmera dans son rapport sur les conventions règlementées.

6. Quitus au Bureau fédéral au titre de sa gestion 2019

Nous vous demandons de bien vouloir donner quitus au Bureau fédéral de sa gestion pendant l'exercice 2019.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir :

- approuver, pour l'exercice 2019, les comptes annuels tels qu'ils ont été arrêtés par le comité directeur,
- procéder à l'affectation du résultat proposée
- prendre acte du budget 2020 initial
- prendre acte de l'inexistence de conventions règlementées
- consentir quitus pour l'exécution de son mandat de gestion au bureau fédéral pris dans son ensemble

Labège, le 22/05/2020

Le Trésorier Général



Arnaud ROJO



FFBSQ
190 Rue Isatis
31670 LABEGE

COMPTES ANNUELS AU 31 décembre 2019
Exercice du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019

Balma	05 61 24 10 30	Muret	05 61 51 18 96	Toulouse Jacobins	05 62 30 24 24
Blagnac	05 62 12 80 90	Ramonville	05 62 19 28 40	Balma Vidailhan	05 61 54 02 91
Colomiers	05 61 16 21 45	Toulouse Augustins	05 62 30 39 60	L'Union	05 62 79 92 20
Mazamet	05 63 61 84 42	Toulouse Basso Cambo	05 34 60 23 33	Tournefeuille	05 61 07 11 11
Seysse	05 62 87 35 45	Route d'Espagne	05 62 14 04 77		

SIEGE SOCIAL : 11 bis rue Antonin Mercié - 31000 TOULOUSE
Tél. 05 62 30 39 60 - Fax 05 62 30 39 61 - accueil@bgh.fr - www.bgh.fr



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA RÉGION DE TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES
SAS AU CAPITAL DE 10 020 € - SIRET 537 373 292 00011 - APE 6920Z - RCS Toulouse 537 373 292 - N° TVA
Intracommunautaire : FR 64 537 373 292

SOMMAIRE

12754 - FFBSQ

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Attestations et rapports

COMPTE ANNUEL

Association bilan Actif Association bilan Passif Assoc. bilan Passif ap aff. Assoc. Résultat (liste)

ANNEXE COMPTABLE

Annexe Association

3

4

5

6

7

8

10

11

PROJET PV AGO du 13/06/2020

Rapport

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels qui a été exécutée pour le compte de l'association :

FFBSQ

Pour l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, se caractérisent par les données suivantes :

- Total ressources	1 562 133	€
- Résultat net comptable	-21 785	€
- Total du bilan	1 352 392	€

Fait à TOULOUSE Le 21/02/2020

JEAN-PHILIPPE JOVIADO
Expert comptable

COMPTES ANNUELS

PROJET PV AGO du 13/06/2020

ASSOCIATION BILAN ACTIF

12754 - FFBSQ

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au 31/12/2018
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	51 285	50 657	628	1 190
Fonds commercial (1)				
	119 672	68 298	51 374	54 453
	69 009	65 909	3 100	5 299
	202 168	174 618	27 550	27 475
	3 365		3 365	6 065
	445 500	359 483	86 018	94 481
	5 441		5 441	4 917
	29 395		29 395	11 613
	49 991	8 819	41 173	34 674
	103 243		103 243	87 716
	15		15	64 837
	1 039 346		1 039 346	1 163 397
	47 761		47 761	49 264
	1 275 193	8 819	1 266 374	1 416 418
	1 720 693	368 301	1 352 392	1 510 899

ASSOCIATION BILAN PASSIF

12754 - FFBSQ

PASSIF	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	517 906	484 395
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-21 785	33 511
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	496 121	517 906
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	83 262	73 722
TOTAL (III)	83 262	73 722
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)		
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	340 350	251 038
Dettes fiscales et sociales	30 263	96 276
Redevables créditeurs		4 841
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	17 914	29 980
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	384 482	537 137
TOTAL (V)	773 009	919 272
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 352 392	1 510 899

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

773 009

ASSOC. BILAN PASSIF AP AFF.

12754 - FFBSQ

PASSIF (après répartition)	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	517 906	484 395
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-21 785	33 511
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	496 121	517 906
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	83 262	73 722
TOTAL (III)	83 262	73 722
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)		
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	340 350	251 038
Dettes fiscales et sociales	30 263	96 276
Redevables créditeurs		4 841
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	17 914	29 980
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	384 482	537 137
TOTAL (V)	773 009	919 272
Ecart de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 352 392	1 510 899

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

773 009

ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

12754 - FFBSQ

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	1 341 829	1 353 027
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	157 383	128 410
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	3 485	61 711
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)	59 435	64 446
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 562 133	1 607 594
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises	1 547	11 330
Variation de stocks de marchandises	-524	844
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	1 118 848	922 424
Impôts, taxes et versements assimilés	9 151	10 088
Salaires et traitements	206 691	312 394
Charges sociales	107 417	109 443
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	14 313	17 090
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		4 406
Dotations aux provisions	9 540	43 722
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	115 779	139 452
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 582 762	1 571 192
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-20 629	36 402
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	203	2 895
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	581	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	784	2 895
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	146	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	146	
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	638	2 895

ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

12754 - FFBSQ

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	13	
Reprises sur provisions et transferts de charges	73	40 000
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	86	40 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 180	238
Sur opérations en capital	5	45 000
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	1 185	45 238
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	-1 099	-5 238
Impôt sur les bénéfices	695	548
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-21 785	33 511
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		
TOTAL DES PRODUITS	1 563 003	1 650 489
TOTAL DES CHARGES	1 584 788	1 616 978
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	-21 785	33 511
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat	47 356	72 516
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS	47 356	72 516
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	47 356	72 516
TOTAL CHARGES	47 356	72 516
TOTAL	-21 785	33 511

* Y compris : *Redevances de crédit-bail mobilier*
Redevances de crédit-bail immobilier

ANNEXE COMPTABLE

PROJET PV AGO du 13/06/2020

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

12754 - FFBSQ

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

	Information		
	Produite	Non significative	Non applicable
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	0		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DES FONDS ASSOCIATIFS			
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS	0		
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS			
TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)			
LES ENGAGEMENTS	0		
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES			
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES			
LES EFFECTIFS			
RESSOURCES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			
COMMENTAIRE	0		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

12754 - FFBSQ

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 1 352 391,90 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -21 784,64 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces comptes annuels ont été établis le 21/02/2020.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Transfert du Siège Fédéral à Toulouse :

L'assemblée générale Extraordinaire du 8 décembre 2018 avait décidé de transférer le siège fédéral de la F.F.B.S.Q., de Grigny à Labège, commune limitrophe de Toulouse. Le déménagement a été effectif au 1er Juin 2019.

Certains salariés n'ont pas souhaité quitter la région parisienne pour conserver leurs fonctions au sein de la F.F.B.S.Q., l'ensemble des coûts liés aux licenciements induits a été provisionné sur l'exercice précédent mis à part les allocations de sécurisation professionnelles pour un montant de 20 146 euros comptabilisé sur l'exercice.

Organisation des championnats du monde juniors:

La France a été choisie par l'Organisation Mondiale de Bowling pour organiser la première édition des championnats du monde Juniors en 2019.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

RAPPEL CONCERNANT LES MODALITÉS D'ARRÊTE DES COMPTES DE LA FFBSQ :

Les comptes de la F.F.B.S.Q. sont présentés selon un principe de consolidation, la F.F.B.S.Q. étant constituée d'un ensemble de Comités Nationaux représentant chaque discipline et ne jouissant pas de la personnalité morale.

Ainsi, les comptes de la F.F.B.S.Q. sont arrêtés en intégrant l'ensemble des écritures de tous les Comités Nationaux et en procédant à l'élimination des comptes réciproques, tant au niveau du bilan que du compte de résultat.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

12754 - FFBSQ

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Dans un souci de lisibilité et de comparabilité des comptes de la Fédération, les comptes de résultats analytiques par Comité ne sont pas joints aux comptes consolidés, mais sont adressés au Ministère des Sports, pour contrôle de l'utilisation des fonds alloués.

Nous soulignons également que les subventions octroyées par le Ministère des Sports sont affectées aux postes déterminés par la convention d'objectifs passée avec le Ministère.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

12754 - FFBSQ

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	30 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Installations techniques	3 à 4 ans
- Matériels et outillages industriels	3 à 4 ans
- Matériels et outillages	3 à 4 ans
- Logiciels	3 à 4 ans

- Matériel de transport 5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Trésorerie :

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

12754 - FFBSQ

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		IMMOBILISATIONS	TOTAL	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations		
					suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.		Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	51 285			
CORPORELLES		Terrains					
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui		119 672			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.					
		Installations techniques, matériel & outillage industriels		69 009			
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers		117 350			
		Matériel de transport		20 255		1 175	
		Matériel de bureau & mobilier informatique		56 088		7 301	
	Emballages récupérables & divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
			TOTAL	382 374		8 476	
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence					
		Autres participations					
		Autres titres immobilisés					
		Prêts et autres immobilisations financières		6 065		2 300	
			TOTAL	6 065		2 300	
TOTAL GENERAL				439 724		10 776	
CADRE B		IMMOBILISATIONS	TOTAL	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
				par virt poste	par cessions		
INCORPOR.		Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
		Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			51 285	
CORPORELLES		Terrains					
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui				119 672	
		Inst. gal. agen. amé. cons					
		Inst. techniques, matériel & outillage indust.			69 009		
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				117 350	
		Matériel de transport				21 430	
		Mat. bureau, inform., mobilier				63 389	
	Emb. récupérables & divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
			TOTAL		390 850		
FINANCIERES		Particip. évaluées par mise en équivalence					
		Autres participations					
		Autres titres immobilisés					
		Prêts & autres immob. financières		5 000		3 365	
			TOTAL	5 000	3 365		
TOTAL GENERAL				5 000	445 500		

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

12754 - FFBSQ

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	50 095	562		50 657
Terrains					
Sur sol propre					
Constructions		65 220	3 078		68 298
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outill. industriels		63 710	2 199		65 909
Inst. générales agencem. aménag.		99 866	2 804		102 670
Autres immob. corporelles		12 966	3 817		16 783
Mat. bureau et informatiq., mob.		53 385	1 780		55 165
Emballages récupérables divers					
	TOTAL	295 147	13 679		308 826
	TOTAL GENERAL	345 242	14 241		359 483

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net amorts fin l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	TOTAL							
A. Immob. incorpor.	TOTAL							
Terrains								
Sur sol propre								
Sur sol autrui								
Inst. agenc. et aménag.								
Inst. techn. mat. et outillage								
Inst. gales, ag. am div								
Matériel transport								
Mat. bureau mobilier inf.								
Emballages réc. divers								
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
	TOTAL GÉNÉRAL							
	Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

12754 - FFBSQ

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détermination de la valeur actuelle

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle

PROJET PV AGO du 13/06/2020

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

12754 - FFBSQ

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	3 365		3 365
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	8 779	8 779	
	Autres créances clients	41 213	41 213	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	750	750	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres			
	coll. publiques	467	467	
	Impôts sur les bénéfiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	102 026	102 026		
Charges constatées d'avance	47 761	47 761		
TOTAUX		204 360	200 995	3 365
(1)	Montant des Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques) <ul style="list-style-type: none"> - Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice 			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

12754 - FFBSQ

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	47 761
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	47 761

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	11 279
Autres créances	91 623
Disponibilités	
TOTAL	102 902

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

12754 - FFBSQ

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Les fonds associatifs sont constitués de la dotation initiale et des résultats accumulés par la Fédération à travers ses Comités Nationaux jusqu'au 31 Décembre 2019.

PROJET PV AGO du 13/06/2020

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

12754 - FFBSQ

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	340 350	340 350		
Personnel & comptes rattachés	6 985	6 985		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	19 584	19 584		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	3 694	3 694		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	649	649		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	17 264	17 264		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	384 482	384 482		
TOTAUX	773 009	773 009		

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
 - (2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

12754 - FFBSQ

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits de licences et homologations de pistes du Comité National Bowling ont une saisonnalité allant du 1er septembre de l'exercice N au 31 août de l'exercice N+1. Ils sont donc retenus pour 4/12ème sur l'exercice N, les 8/12ème sont donc affectés à l'exercice N+1.

Les produits d'inscription aux compétitions sont retenus au titre de l'exercice sur lequel a lieu la phase finale de la compétition.

Ce principe est également appliqué au Comité National Saint-Gall pour ses produits de licences et cotisations.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	384 482
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	384 482

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	146 113
Dettes fiscales et sociales	12 425
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	17 064
TOTAL DES CHARGES À PAYER	175 602

ENGAGEMENTS

12754 - FFBSQ

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 31 462,00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	0,77 %
Table de mortalité	INSEE 2017
Départ volontaire à	65 ans
TURN OVER FAIBLE	

PROMESSE DE VENTE

La FFBSQ a délivré une promesse de vente au bénéfice de la société dénommée Möbius REM à fin 2019.

Par cet acte, la FFBSQ confère au bénéficiaire la faculté d'acquérir, si bon lui semble, un ensemble immobilier situé à GRIGNY (ESSONNE) 91 350, 6 à 6 Ter des Tuileries, ancien siège de la FFBSQ.

La promesse de vente est consentie pour une durée expirant le 31 mars 2020.

Le prix de vente est d'ores et déjà fixé à un montant de 65 000€.

La promesse de vente est soumise à l'accomplissement de conditions suspensives de droit commun et à une condition suspensive particulière liée à l'obtention d'un prêt.

Les modalités de vente définies dans l'acte n'entraîneront pas de coût de sortie qui nécessiterait une provision dans les comptes au 31/12/2019.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						

ENGAGEMENTS

12754 - FFBSQ

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Autres engagements donnés :				
Contrats de crédits-bails				
Contrats de locations financement				
TOTAL (1)				
	Autres	Dirigeants	Provisions	Montant
Engagements en matière de pensions				
TOTAL				

PROJET PV AGO du 13/01/2020

COMMENTAIRE

12754 - FFBSQ

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Bénévolat :

La fédération ne dispose pas de moyen de recensement des contributions volontaires, hors frais de fonctionnement et de déplacement non remboursés faisant l'objet d'émission de reçus fiscaux.

Le total des reçus délivrés au titre du bénévolat en 2019 s'élève à un montant de 47 356 €.

Mécénat et dons :

La fédération est reconnue "d'intérêt général" et à ce titre est habilitée à délivrer des reçus fiscaux.

Le total des reçus délivrés au titre du mécénat s'élève à 45 600€.

Le total des reçus délivrés au titre de dons s'élève à 15 700 €.

Provision pour risque :

Au 31/12/2018, le risque concernant un litige commercial avait été réévalué à un montant de 51 800€, aucun changement n'est survenu dans cette affaire, à la clôture de l'exercice, la provision demeure inchangée.

Subventions :

Des subventions pour un montant total de 126 832 € ont été reçues du Ministère des Sports, dont 25 000€ spécialement pour l'organisation du Championnat du Monde Juniors. Le reste étant versé dans le cadre de la convention cadre de performance fédérale.

De plus, le CNOSF a versé 2 000 euros dans le cadre du programme d'accompagnement international des fédérations.

Une autre subvention a été versée par BOW DEVELOPPEMENT pour le salon KID EXPO à hauteur de 4 422 euros.

ANNEXE 3

Rapport du Commissaire aux Comptes

NORGUET, DE CARCARADEC, JOMBART SAS

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

151, boulevard Haussmann - 75008 PARIS - Tel : (33) 01.58.56.21.21

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS RELATIF A L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2019
PRESENTE A L'ASSEMBLEE SE REUNISSANT
LE SAMEDI 13 JUIN 2020 AU SIEGE (VISIO-CONFERENCE)**

**FEDERATION FRANÇAISE DE BOWLING ET DE SPORT DE QUILLES
MAISON DES SPORTS
190, RUE ISATIS
31670 LABEGE**

NORGUET, DE CARCARADEC, JOMBART SAS
151, boulevard Haussmann
75008 PARIS

Tél. : 33 01 58.56.21.21- Fax : 33 01 45.62.39.27

SAS NORGUET, DE CARCARADEC, JOMBART

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

151, boulevard Haussmann - 75008 PARIS - Tel : (33) 01.58.56.21.21 - Fax : (33) 01.45.62.39.27

**Fédération Française de Bowling et de Sport
de Quilles**

Maison des Sports
190 rue Isatis

31670 LABEGE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS RELATIF A
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019
(PRESENTE A L'ASSEMBLEE SE REUNISSANT LE
SAMEDI 13 JUNI 2020 AU SIEGE EN VISIOCONFERENCE)**

Aux membres représentant les groupements affiliés à la Fédération Française de Bowling et de sport de Quilles,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le comité directeur en date du 23 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Ils ont ensuite fait l'objet d'une correction approuvée par le comité directeur consulté par écrit (consultation lancée le 15 mai 2020).

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

SAS NORGUET, DE CARCARADEC, JOMBART

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

151, boulevard Haussmann - 75008 PARIS - Tel : (33) 01.58.56.21.21 - Fax : (33) 01.45.62.39.27

Fondement de l'opinion

➤ *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

➤ *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes dans le cadre de l'activité de votre fédération.

A ce titre, nous avons notamment apprécié l'ensemble des approches et hypothèses retenues par la Fédération décrites dans l'annexe, notamment en ce qui concerne les produits mérités par votre association, les subventions acquises et les charges afférentes au fonctionnement de ses activités.

SAS NORGUET, DE CARCARADEC, JOMBART

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

151, boulevard Haussmann - 75008 PARIS - Tel : (33) 01.58.56.21.21 - Fax : (33) 01.45.62.39.27

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier Général et dans les autres documents adressés aux membres représentant les groupements affiliés à la Fédération sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, le président nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux membres représentant les groupements affiliés à la Fédération Française de Bowling et de sport de Quilles.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur de votre Fédération sur présentation des comptes par le Trésorier Général.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque

SAS NORGUET, DE CARCARADEC, JOMBART

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

151, boulevard Haussmann - 75008 PARIS - Tel : (33) 01.58.56.21.21 - Fax : (33) 01.45.62.39.27

l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

SAS NORGUET, DE CARCARADEC, JOMBART

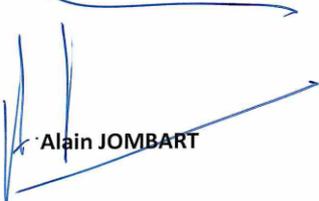
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

151, boulevard Haussmann - 75008 PARIS - Tel : (33) 01.58.56.21.21 - Fax : (33) 01.45.62.39.27

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 5 juin 2020

**Pour la SAS NORGUET de CARCARADEC
JOMBART
Commissaire Aux Comptes**



Alain JOMBART

ANNEXE 4

Tableau consolidé des tarifs 2021 ou 2020-2021 des disciplines
Sur les produits des licences et des clubs

PROJET DE TARIFS 2021 ou 2020-2021

CATEGORIES	TYPES DE LICENCE (CN)	CN BOWLING	NB CLASSIC	CN SAINT GALL	NB SCHERE	CN QUILLES DE	CN QUILLES DE	CN QUILLES DE	CN QUILLES
AFFILIATION FEDERALE	PACK AFFILIATION CLUB ou CLUB-ECOLE NON LABELLISEE	190,00 €			180,00 €		20,00 €	17,00 €	100,00 €
	AFFILIATION CLUB CIVIL AVEC ASSURANCE		50,00 €	18,00 €		56,00 €			
	AFFILIATION CLUB CORPO AVEC ASSURANCE					28,00 €			
	AFFILIATION CLUB CIVIL SANS ASSURANCE								
	AFFILIATION (INTER)								
	AFFILIATION (LIGUE)				90,00				
	AFFILIATION ECOLE NON LABELLISEE ou CLUB-ECOLE	140,00 €							
	AFFILIATION ECOLE LABELLISEE	90,00 €							
	AFFILIATION ECOLE		50,00 €		70,00 €				40,00 €
	AUTRE (FDFR)								
LICENCE SPECIFIQUE	LICENCE CAD TECH NON LIC SPORTIF	gratuit	gratuit						
	LICENCE INDIVIDUELLE	43,50 €				22,00 €			
	LICENCE INDIVIDUELLE JEUNE	15,00 €				12,00 €			
	LICENCE LOISIR	20,00 €	35,00 €			5,00 €	8,00 €	10,00 €	
LICENCE COMPETITION	LICENCE SPORTIVE	43,50 €	35,00 €	32,50 €	35,00 €		22,00 €	25,00 €	26,00 €
	LICENCE SPORTIVE après LICENCE LOISIR	20,00 €	35,00 €				17,00 €		
	PRIMO LICENCE ADULTE		35,00 €		30,00				
	PRIMO LICENCE JEUNE		35,00 €		21,00				
	CARTE EVENEMENTIELLE (ATP)	0,20 €							
	LICENCE ANNIVERSAIRE								
	LICENCE EVENEMENTIELLE		2,00 €						
	LICENCE LIGUE								
	LICENCE ADULTE	43,50 €	35,00 €	32,50 €			22,00 €		26,00 €
	LICENCE SUPER VETERAN		35,00 €			42,00 €			26,00 €
	LICENCE VETERAN	43,50 €	35,00 €	32,50 €		42,00 €	22,00 €		26,00 €
	LICENCE SENIOR	43,50 €	35,00 €	32,50 €		42,00 €	22,00 €		26,00 €
	LICENCE FEMININE	43,50 €	35,00 €	32,50 €		42,00 €	22,00 €		26,00 €
	LICENCE JOUEUR CORPO	43,50 €				35,00 €			
	LICENCE JEUNE		35,00 €		21,00 €		12,00 €	6,00 €	
LICENCE JUNIOR	15,00 €	35,00 €	32,50 €		29,00 €	12,00 €	6,00 €	26,00 €	
LICENCE CADET(TE)	10,00 €	35,00 €			29,00 €	12,00 €		26,00 €	

ANNEXE 5
BUDGET PREVISIONNEL 2020

PROJET PV AGO du 13/06/2020

FEDERATION FRANCAISE DE BOWLING ET DE SPORT DE QUILLES

-0,00

BUDGET PREVISIONNEL 2020 - FFBSQ CONSOLIDE

Exercice : **2020**

PLAN ANALYTIQUE ET BUDGETAIRE				
NUMERO	CODE	SENS	LIBELLE	BUDGET
	AA01P	P	LICENCES ET AFFILIATIONS	725 420,00
	AA02P	P	AFFILIATIONS	11 170,00
	AA03P	P	MUTATIONS HORS DEPARTEMENT	1 245,00
	AA04P	P	MUTATIONS DEPARTEMENT	5 450,00
	AA05P	P	DUPLICATAS	300,00
			AA0 - Total Licences et affiliations	743 585,00
	AA10P	P	CONTRIBUTION DES CN AU FONCTIONNEMENT DU SIEGE	730 006,00
	AA11P	P	PARTICIPATIONS DE TIERS (Sponsor)	45 737,00
	AA12P	P	PRODUITS TOURNOIS ET LIGUES	52 190,00
	AA12C	C	CHARGES -TOURNOIS	-1 190,00
	AA13P	P	PLUS VALUE / TITRES	2 745,00
	AA14P	P	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
	AA15P	P	AUTRES PRODUITS NON AFFECTABLES	5 263,00
	AA19P	P	AIDE FEDERALE - dont Plan d'actions	3 000,00
	AA20P	P	SUBVENTION MJS	78 832,00
	AA21P	P	MJS REAFFECTATION DES SUBVENTIONS	-78 832,00
			AA1 - Total Autres produits	837 751,00
	AB01C	C	IMPRIMERIES	-3 650,00
	AB02C	C	ELECTRICITE	-550,00
	AB03C	C	TELEPHONE	-4 793,00
	AB04C	C	AFFRANCHISSEMENT	-3 990,00
	AB05C	C	ASSURANCES	-24 810,00
	AB06C	C	FOURNITURES DE BUREAU	-4 390,00
	AB07C	C	ABONNEMENTS ET REVUES	0,00
	AB08C	C	ENTRETIEN ET REPARATIONS	-1 030,00
	AB09C	C	DEPLACEMENT DU SECRETARIAT / CTF	-1 380,00
	AB10C	C	MAINTENANCE INFORMATIQUE	-31 650,00
	AB11C	C	COTISATIONS DIVERSES	-20 230,00
	AB12C	C	REPROGRAPHIE	-7 900,00
	AB13C	C	LOCAUX	-5 980,00
	AB14C	C	PRETS - INTERETS BANCAIRES	-90,00
	AB14C	C	DEMENAGEMENT ET FONCTIONNEMENT DU SIEGE	-27 840,00
	AB15C	C	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	-12 072,33
	AB16C	C	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-600,00
	AB17C	C	CREANCES IRRECOUVRABLES	-5 263,00
	AB18C	C	AUTRES CHARGES NON AFFECTABLES	-900,00
			AB - Total Charges courantes	-157 118,33
	AC01C	C	SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	-294 530,00
	AC02C	C	CHARGES ANNEXES	-19 964,00
	AC05C	C	AUTRES DEFRAIEMENTS	-16 000,00
			AC - Total charges de personnel	-330 494,00
	AD01C	C	REUNIONS (CD / AG / ETC) - Charges	-67 904,00
	AD01P	P	REUNIONS (CD / AG / ETC) - Produits	4 237,00
			Total Réunions	-63 667,00
	AD02C	C	PRESIDENCE ET VICE PRESIDENCE	-7 350,00

		CH0 - Compétitions nationales	-37 530,00
CH41C	C	SE - CHAMPIONNATS DE France Excellence - Charges	-9 880,00
CH41P	P	SE - CHAMPIONNATS DE France Excellence -Produits	8 580,00
		Total	-1 300,00
CH42C	C	SE - CHAMPIONNATS DE France Promotion - Charges	-3 990,00
CH42P	P	SE - CHAMPIONNATS DE France promotion -Produits	2 980,00
		Total	-1 010,00
CH43C	C	SE - COUPE DE FRANCE - Charges	-4 720,00
CH43P	P	SE - COUPE DE FRANCE -Produits	3 670,00
		Total	-1 050,00
		CH4 - Sport d'Entreprise	-3 360,00
CH51C	C	COUPE DU MONDE - Charges	-9 200,00
CH51P	P	COUPE DU MONDE - Produits	9 590,00
		Total	390,00
CH53C	C	CDC PROMOTION- Charges	0,00
CH53P	P	CDC PROMOTION- Produits	2 060,00
		Total	2 060,00
CH54C	C	CHALLENGE FEDERAL CHARGES	-13 600,00
CH54P	P	CHALLENGE FEDERAL PRODUITS	15 610,00
		Total	2 010,00
CH55C	C	CHAMPIONNATS INDIVIDUELS - Charges	-14 190,00
CH55P	P	CHAMPIONNATS INDIVIDUELS - Produits	31 730,00
		Total	17 540,00
CH56C	C	CHAMPIONNATS DE France DES CLUBS - Charges	-22 440,00
CH56P	P	CHAMPIONNATS DE France DES CLUBS - Produits	24 020,00
		Total	1 580,00
CH57C	C	CHAMPIONNATS DOUBLETES - Charges	-10 840,00
CH57P	P	CHAMPIONNATS DOUBLETES - Produits	18 800,00
		Total	7 960,00
		CH5 - Compétitions Adultes	31 540,00
CH60C	C	TROPHEE DES LIGUES - Charges	-7 080,00
CH60P	P	TROPHEE DES LIGUES - Produits	4 800,00
		Total	-2 280,00
CH61C	C	CHAMPIONNATS DE France JEUNES - Charges	-8 420,00
CH61P	P	CHAMPIONNATS DE France JEUNES - Produits	0,00
		Total	-8 420,00
CH62C	C	CHALLENGE Joncart LOUISON - Charges	-120,00
CH62P	P	CHALLENGE Joncart LOUISON - produits	0,00
		Total	-120,00
CH64C	C	CDC JEUNES - Charges	-3 230,00
CH64P	P	CDC JEUNES - Produits	2 540,00

		Total	32 863,00
CI72C	C	CHAMPIONNATS ESBC - Charges	-2 740,00
CI72P	P	CHAMPIONNATS ESBC - Produits	0,00
		Total	-2 740,00
CI74C	C	CHAMPIONNAT D'EUROPE VETERANS - Charges	-9 740,00
CI74P	P	CHAMPIONNAT D'EUROPE VETERANS - Produits	0,00
		Total	-9 740,00
CI75C	C	MBC - Charges	-29 600,00
CI75P	P	MBC - Produits	16 800,00
		Total	-12 800,00
		CI - Total Compétitions de niveau international	-100 120,00
CK99P	P	SUBVENTIONS, SPONSORS / COMPETITIONS (HORS MJS)	600,00
		CK - Total Subventions, sponsors / compétitions	600,00
DB01C	C	PERCAGE - Charges	-3 600,00
DB01P	P	PERCAGE - Produits	13 050,00
DB02C	C	FORMATION ENCADREMENT - Charges	-7 410,00
DB02P	P	FORMATION ENCADREMENT - Produits	5 920,00
DB03C	C	FORMATIONS TECHNIQUES - Charges	-1 260,00
DB03P	P	FORMATIONS TECHNIQUES - Produits	2 800,00
DB04C	C	Autres formations (Arbitres)	0,00
DB10P	P	MJS - AIDE FEDERALE	30 000,00
DB11C	C	FORMATION - Fonctionnement	-11 800,00
		DB - Total formations	27 700,00
		Total Charges	-2 133 435,33
		Total Produits	2 109 545,00
		Prélèvement sur le fonds de réserve des disciplines	23 890,33
TOTAL BUDGET 2020			-0,00

ANNEXE 6

Modifications des Statuts et Règlement Intérieur des Ligues Régionales et des Comités Départementaux

MODIFICATION DU MODELE DE STATUTS DES LIGUES ET CD

Article XVIII ancienne mention :

La comptabilité de la Ligue Régionale (Comité Départemental) est tenue conformément aux lois et règlements en vigueur. L'arrêt des comptes se fait chaque année au 31 décembre ou toute autre date fixé par l'assemblée générale.

Article XVIII nouvelle mention :

La comptabilité de la Ligue Régionale (Comité Départemental) est tenue conformément aux lois et règlements en vigueur. L'arrêt des comptes se fait chaque année au 31 décembre.

MODIFICATIONS DU MODELE DE R.I DES LIGUES ET CD

Article 4.1 Le Président : Ajouter avant le dernier alinéa

Il ne peut en aucune façon engager la Ligue Régionale (Comité Départemental) par des décisions personnelles.

Article 7.1 Réunions / Attributions

Ancienne mention : En cas d'urgence, le bureau directeur peut se réunir sous forme de conférence téléphonique

Nouvelle mention : En cas d'urgence, le bureau directeur peut se réunir sous forme de conférence téléphonique ou visio-conférence.

Article 8.2 Les Comités sportifs régionaux (départementaux)

Ancienne mention : Aux fins exclusives de la mise en œuvre du programme d'activités, chaque président de commission sportive reçoit délégation de compétence du président de la Ligue Régionale, y compris en vue d'engager les dépenses du Comité Sportif.

Nouvelle mention : Aux fins exclusives de la mise en œuvre du programme d'activités, le Président de la Ligue (Comité Départemental) ouvre le compte en banque du Comité Sportif et donne délégation de compétence au Président du Comité Sportif, y compris en vue d'engager les dépenses de ce Comité.

ANNEXE 7

Modifications du Règlement financier de la FFBSQ

REGLEMENT FINANCIER **DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE BOWLING** **ET DE SPORT DE OUILLES**

PREAMBULE

Le règlement financier de la Fédération est un outil de gestion comptable et financière. Il vise à définir l'organisation interne d'un dispositif de suivi, d'alerte et de contrôle destiné à contribuer à la bonne administration de la Fédération, protéger sa santé financière et ainsi, favoriser la réalisation du projet associatif.

Il regroupe et décrit l'ensemble de l'organisation et des procédures comptables et financières mises en œuvre dans la Fédération. Il est proposé par **le conseil de direction**, est porté à la connaissance des adhérents et approuvé par l'assemblée générale. Il est notifié officiellement aux personnes chargées de son application, le Président de la Fédération, le Trésorier général, les Trésoriers des **Comités Nationaux (CN)**, le Directeur général, l'employé(e) chargé(e) de la tenue de la comptabilité.

Le règlement financier de la Fédération s'inscrit dans l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires s'appliquant aux associations en matière comptable et financière. Il peut organiser leur mise en œuvre mais ne saurait y déroger.

Il n'est pas un document constitutif de la demande d'agrément au Ministère des Sports. Toutefois ses modifications éventuelles adoptées postérieurement à la délivrance de l'agrément doivent être notifiées au ministre chargé des sports.

Enfin le règlement financier sera présenté à chaque renouvellement de la demande de subvention au Ministère des Sports.

1 ORGANISATION COMPTABLE

2 A Constitution du service comptable de la fédération

- ✓ **Trésorier Général de la Fédération (intervention mensuelle),**
- ✓ **Trésoriers des CN,**
- ✓ **Responsable comptable (employée de la Fédération).**

B Répartition des responsabilités et tâches respectives du Trésorier général, des trésoriers des CN et **la comptable.**

Le Trésorier général et les Trésoriers des CN ne règlent en aucun cas les décaissements inhérents à leurs missions. Leurs notes de frais seront visées par le Président de la Fédération ou des CN.

Le/la comptable :

- Enregistrement et suivi des opérations financières de l'entité fédérative et **Comité National Bowling, par l'expert-comptable externalisé.**
- Préparation des opérations d'encaissement et décaissement,
- Relation avec la banque

Le cabinet comptable externalisé :

- Préparation des tableaux de bord (suivi budgétaire),
- Centralisation et réalisation des écritures et des opérations de consolidation des comptes de l'entité fédérative et des autres **Comités Nationaux.**
- **Elaboration d'un budget annuel**
- **Gestion comptable FFBSQ**
- **Gestion comptable du CN Bowling**
- **Etablissement des Comptes annuels**
- **Surveillance comptabilités gérées en interne**
- **Etablissement des comptes consolidés**
- **Gestion des salariés**
- **Suivi des tableaux de bord**

Le Trésorier général (pour l'entité fédérative) :

- **Validation des décaissements (chèques et virements), et émission des décaissements.**
- Visa des justificatifs de décaissements et encaissements,
- Suivi budgétaire et **suivi tableau CO (à la rédaction et à la réalisation).**

Les Trésoriers des autres CN :

- Les trésoriers des Comités Nationaux disposent d'une autonomie de gestion de leur propre trésorerie (trésorerie décentralisée).

A Unicité des documents comptables selon les services

Le Conseil de direction de la Fédération veille à l'harmonisation de la présentation des comptes ainsi que les documents comptables utilisés par **l'ensemble des Comités Nationaux**.

3 CONSTRUCTION DU BUDGET

A Création d'un conseil de direction (le Président de la Fédération, les Présidents des CN, le Trésorier général et le DTN)

Le Conseil de direction de la Fédération est composée de 11 membres au maximum, dont le Trésorier général. **Il se réunit 2 fois par an et donne** son avis sur les projets ayant un impact financier significatif et sur le fonctionnement financier de la Fédération. Le D.T.N. participe à l'élaboration du budget fédéral.

B Afin de procéder à la construction du budget fédéral, il est procédé à l'analyse des ressources et des dépenses annuelles.

C Règles d'estimation des recettes :

Fonds propres

- adhésions (licences et affiliations) : analyse des statistiques de licences et affiliations N-1 x tarifs en vigueur.
- droits d'homologation des pistes : recensement du nombre de pistes homologuées N-1 x tarif en vigueur.
- Application de clefs de répartition pour le calcul de la participation des CN
- autres produits : selon N-1, compte tenu des informations portées à la connaissance de la Fédération et susceptibles d'impacter l'estimation.
- Produite du secteur de la formation

Subventions

- **Ministérielle** : selon la convention d'objectifs déposée annuellement auprès des

services financiers du Ministère des sports.

- **Autres** : selon un contrat établi et signé par les parties concernées.

D Structure du budget

Le budget fédéral est composé des lignes du compte de résultat annuel détaillé par activité et par nature de charges et produits. Une mention particulière est faite à la Convention d'Objectif.

E Date de clôture des comptes

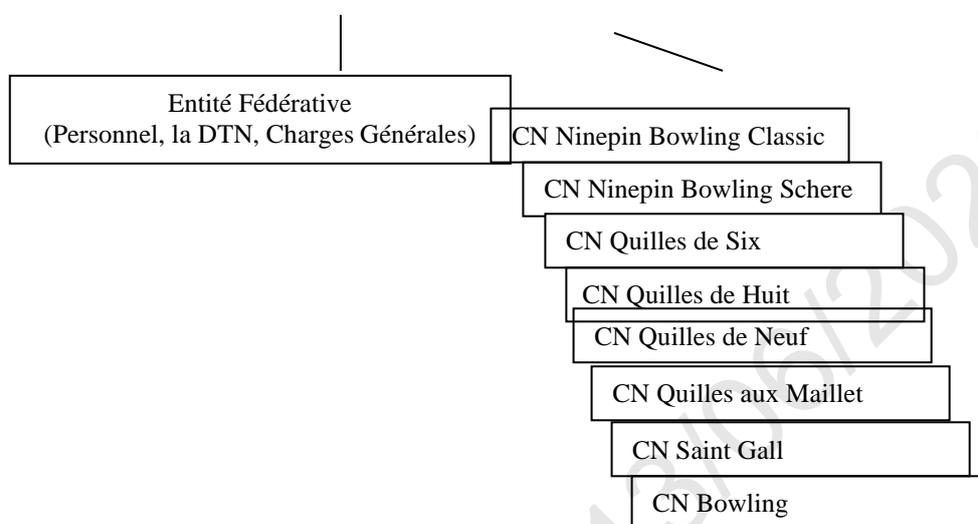
L'exercice comptable de la Fédération est ouvert le 1er janvier et clos le 31 décembre de l'année civile.

3 TENUE DE LA COMPTABILITE ET PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes de la F.F.B.S.Q. sont présentés selon le principe de consolidation, la F.F.B.S.Q. étant constituée de différents C.N. ne formant que des sections comptables et ne jouissant pas de la personnalité morale. Ainsi, il est procédé à l'élimination des comptes de bilan réciproques d'une part et des comptes réciproques de produits et charges d'autre part.

Le bilan et les comptes de résultat des différentes activités sont établis conformément aux dispositions légales et aux principes et méthodes d'établissement des comptes annuels définis par le plan comptable général.

ORGANIGRAMME COMPTABLE DE LA F.F.B.S.Q.



La méthode de base généralement retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Un compte de résultat par activité est tenu à la disposition du Ministère des Sports. A Présentation du compte de résultat par activité

Afin de répondre aux exigences du Ministère des Sports, une nouvelle ventilation des différentes natures de charges et produits **est** effectuée pour l'entité fédérative. Cette présentation est adoptée par les **Comités Nationaux**.

B Ventilation des charges sur les différentes disciplines

Vie fédérale

- Aides fédérales,
- Commissions nationales,
- Programme jeunes,
- **Comités Nationaux**

Haut niveau - Bowling

- Cadres techniques,
- Détection
- Pôles,
- Équipements,
- Commission médicale,
- Collectifs France,
- Compétitions internationales.

Autres Comités Nationaux

- **Détection**
- **Équipements**
- **Compétitions Internationales (quand il y a lieu)**
- **Commissions médicale (facultatif)**

Notons également que les subventions du Ministère des Sports sont affectées aux postes déterminés par la convention d'objectifs négociée avec le Ministère.

C Organisation et classement des pièces comptables

Les pièces comptables sont répertoriées par catégorie de pièces et par ordre chronologique :

Pour les charges

- les factures fournisseurs : **sont classées en** « F » + 2 chiffres correspondants au mois + 2 chiffres au jour d'enregistrement (date d'émission de la facture),
- les notes de frais : « NF » + 2 chiffres correspondants au mois + 2 chiffres au jour d'enregistrement (date de réception),
- les bordereaux et ordres de virements sont numérotés et classés par ordre chronologique **ou alphabétique**.

Pour les produits

- les factures clients : 2 chiffres correspondants à l'année de l'exercice + 3 chiffres correspondants à un numéro d'incrément automatique,
- les bordereaux de remise à l'encaissement sont numérotés et classés par « **Tiers** »

4 REGLES D'ENGAGEMENT DES DEPENSES

A Les autorisations

Niveaux de décision et procédures d'engagement des dépenses

- Pour la gestion fédérale et le haut niveau : **le Président, le Trésorier général, le Secrétaire Général**.
- Pour **les Comités Nationaux** : **leur Trésorier et le leur Président**.

Délégation de signature, nature et montant maximum autorisés

L'habilitation à effectuer des opérations sur les comptes bancaires fait l'objet d'une délégation de pouvoir donnée par le Président de la F.F.B.S.Q., (signataire **statutaire** sur tous les comptes de la F.F.B.S.Q.) :

Pour l'activité fédérale, au :

- Trésorier général,

Pour les **Comités Nationaux** :

- Le Président
- Et/ou Trésorier,

La nature et les montants maximum autorisés pour les opérations bancaires sont notifiés dans la délégation de pouvoir établie en trois exemplaires :

- Un exemplaire remis au délégataire,
- Un exemplaire remis au banquier,
- Un exemplaire conservé par le service comptable de la Fédération.

B Les paiements

En espèces

Possibilité d'une tenue de caisse, les justificatifs devront être fournis. Tenue obligatoire d'un journal de caisse. Dégagement de caisse obligatoire à hauteur de 500 €.

Cartes de paiements

L'utilisation de cartes de paiements par les Trésoriers et/ou les Présidents sont autorisés, les caractéristiques suivantes devant être répertoriées par le service comptable :

- Numéro
- identité du détenteur,
- date de validité
- plafond et périodicité des opérations.

Remboursement des frais de déplacements et fonctionnement :

- Les frais de déplacements sont remboursés selon la grille des modalités et tarifs de remboursement sur présentation de la convocation émise et signée par un ordonnateur de dépenses (cf. § 4-A), justifiant le déplacement et accompagnée

des justificatifs.

- Les frais de fonctionnement sont remboursés selon la grille des modalités et tarifs de remboursement, sur présentation du formulaire de demande remboursement téléchargeable sur le site Internet de la Fédération ou obtention sur demande.

C Contrats et procédure de mise en concurrence

- Demande systématique et obligatoire de trois devis (dépense supérieure à 5000 €),
- L'émission d'un bon de commande par un ordonnateur de dépense est obligatoire.

5 LA GESTION DU MATERIEL

A Mise en place d'un registre du matériel dont la fédération est propriétaire ou

locataire Dans ce registre seront répertoriées les informations suivantes :

- Date d'achat
- Immobilisation ou non du matériel dans l'inventaire comptable,
- Montant de la facture,
- Référence ou n° de série,
- Nom et adresse des détenteurs de matériel délocalisé,
- Date de prise en charge,
- Date de restitution,
- Signature du détenteur,
- Modalités d'utilisation du matériel.

B Rappel des règles d'amortissements : (cf. annexe aux états financiers annuels).

6 INFORMATION ET CONTROLE

A Externe

- Désignation d'un commissaire aux comptes pour une durée de six ans,
- Recours à un expert-comptable pour des comptes annuels et l'établissement mensuel de la paie,
- Présentation en assemblée générale du présent règlement financier,

B Interne

Suivi budgétaire trimestriel par l'établissement de tableaux de bord à destination :

- présidents de commission et ordonnateurs de dépenses (lignes budgétaires),
- membres **du conseil de direction** : (tableau global).

Les destinataires des tableaux de bord font l'objet d'un avertissement par notification dès que la consommation de leur budget a atteint 80 %,

- Une interdiction de dépense par le Trésorier général est émise lorsque les 100 % de consommation du budget sont atteints,
- Les **CN** procèdent à un arrêté de comptes intermédiaire à la clôture de leur saison sportive, et doivent produire une situation de trésorerie (avec rapprochement bancaire) **tous les 4 mois**.

Ils doivent impérativement faire parvenir **tous les 4 mois** au service comptable de la Fédération un arrêté de comptes, comprenant :

- une situation de trésorerie, avec justificatifs bancaires
- un rapprochement bancaire,
- une explication sur les faits majeurs étant intervenus dans l'année et ayant un impact significatif sur le résultat de l'exercice comptable.